



Rame du T8 et station tramway.

4 RÈGLES ESSENTIELLES À RETENIR



RÈGLE N°1 : le tram a toujours la priorité !

À pied, à vélo, à moto ou en voiture, vous devez toujours laisser passer le tram. Le tram s'arrête lentement et ne peut dévier de sa trajectoire, c'est pour cela qu'il est prioritaire.

Conseil : n'essayez pas d'accélérer pour passer devant le tram.



RÈGLE N°3 : le tram ne partage pas ses voies !

Il ne faut jamais circuler ou stationner sur la plateforme du tramway.

Conseil : traversez les voies uniquement sur les passages prévus à cet effet.



RÈGLE N°2 : le tram est silencieux : faites attention !

Le tram est électrique et silencieux. Vous ne l'entendrez pas toujours arriver. Soyez donc très attentif lorsque vous êtes à proximité des voies.

Conseil : ne téléphonez ou n'écoutez pas de la musique à proximité du tram.



RÈGLE N°4 : le tram a aussi son code de la route !

Vous remarquerez de nouveaux panneaux de signalisation liés à la circulation du tram. Mémoisez-les bien afin de circuler en toute sécurité.

Conseil : à proximité des voies du tram, respectez les nouvelles règles de circulation.



Agents de proximité du T8.

RESTEZ INFORMÉS

www.tram-y.fr

Retrouvez sur le site internet :

- la présentation du projet,
- le tracé de la ligne,
- les futures stations.

Les Agents de Proximité

• Villetaneuse :
Pascal Bonfils, 06 79 20 58 99,
pascal.bonfils@ratp.fr

• Épinay-sur-Seine :
Sébastien Perceval, 06 24 40 18 23,
sebastien.perceval@ratp.fr

• Saint-Denis :
Didier Boyer, 07 77 23 16 28,
didier.boyer@ratp.fr

Page Facebook Tram'Y - Tramway T8

Rejoignez la page Facebook du T8 et suivez quotidiennement l'actualité de votre future ligne. Vous pourrez également participer à des événements ponctuels ouverts aux fans de la page.

Points info Tram'Y

- Lundi et jeudi de 14 h 30 à 17 h 30
au 1, avenue de la Marne, à Épinay-sur-Seine,
- mercredi de 9 h 30 à 12 h 00
au 14, rue Ernest-Renan, à Saint-Denis,
- le premier vendredi du mois de 14 h 00 à 17 h 00
à la mairie de Villetaneuse.



Plus d'informations sur :
www.tram-y.fr
f TRAM'Y - Tramway T8

2014 : LES DERNIÈRES GRANDES ÉTAPES



TRAM'Y

ST-DENIS > ÉPINAY S/SEINE > VILLETANEUSE

LA FUTURE LIGNE T8

N°3 BIEN CIRCULER AVEC LE TRAMWAY WWW.TRAM-Y.FR



Dès les premiers essais, le tram circule dans vos villes.



Rame T8, modèle Citadis 302 Alstom.

LES ESSAIS DU TRAM, POURQUOI ET QUAND ?

Dès l'été 2014,

vous pourrez voir les premières rames circuler sur la ligne du T8. Toutefois, il vous faudra encore un peu de patience avant de pouvoir monter à bord. Avant sa mise en service, le tram doit effectuer plusieurs tests.

Ces essais nécessitent la circulation des rames sur tout le tracé, il faudra donc être très vigilant, car de nouvelles règles de circulation s'appliqueront dès ce moment.

1 - LES ESSAIS

de juin à septembre 2014

Des essais vont se dérouler sur la ligne du T8. Ils nécessitent la mise en circulation de quelques rames afin de vérifier le bon fonctionnement général des équipements.

Les rames circuleront dans un premier temps sur la **branche nord (Villetaneuse)** puis dans un second temps à **Saint-Denis et Épinay-sur-Seine**.

Pendant ces essais, les rames circuleront à faible vitesse et leur fréquence de passage sera aléatoire.

2 - LA FORMATION DES CONDUCTEURS

de septembre à novembre 2014

Ce sont plus de 120 agents RATP qui seront formés à la conduite sur la ligne du T8.

Ils seront à bord du Citadis 302 pour apprendre ses spécificités et sa conduite en conditions réelles de circulation. La vitesse, dans un premier temps réduite, sera progressivement augmentée jusqu'à atteindre une vitesse normale.

3 - LA MARCHÉ À BLANC

de novembre à décembre 2014

Deux mois avant la mise en service prévue fin 2014, se déroulera la phase dite de « marche à blanc ». Elle consiste à faire circuler le tram dans des conditions réelles d'exploitation, en vue d'obtenir les autorisations préfectorales de mise en service.

Cette étape a pour objectif de tester la ligne dans des conditions normales de service, les fréquences de passage, les temps d'arrêt en station et de contrôler l'appropriation totale de la ligne par les conducteurs.

La marche à blanc permet également le réglage des feux afin d'assurer la priorité au tramway.

Elle permet aussi aux autres usagers de la voirie, automobilistes, deux roues et piétons de se familiariser avec les nouvelles règles et d'acquiescer les bons réflexes pour bien circuler avec le tram !



Poste de conduite.



Capacité d'une rame : 200 personnes.

AVEC LE TRAM, UNE NOUVELLE SIGNALISATION



ATTENTION VOIE DE TRAMWAY

Vous êtes proche d'une voie de tramway. Soyez vigilant et adaptez votre conduite.



VOIE RÉSERVÉE AU TRAMWAY

Voie uniquement réservée au tram. Il est formellement interdit de s'y promener ou d'y stationner, même pour un court instant.



TRAVERSÉE VÉHICULE D'UNE VOIE DE TRAMWAY

Vous allez traverser une voie de tram. Soyez attentif et respectez la signalisation en vigueur.



FEU ROUGE CLIGNOTANT

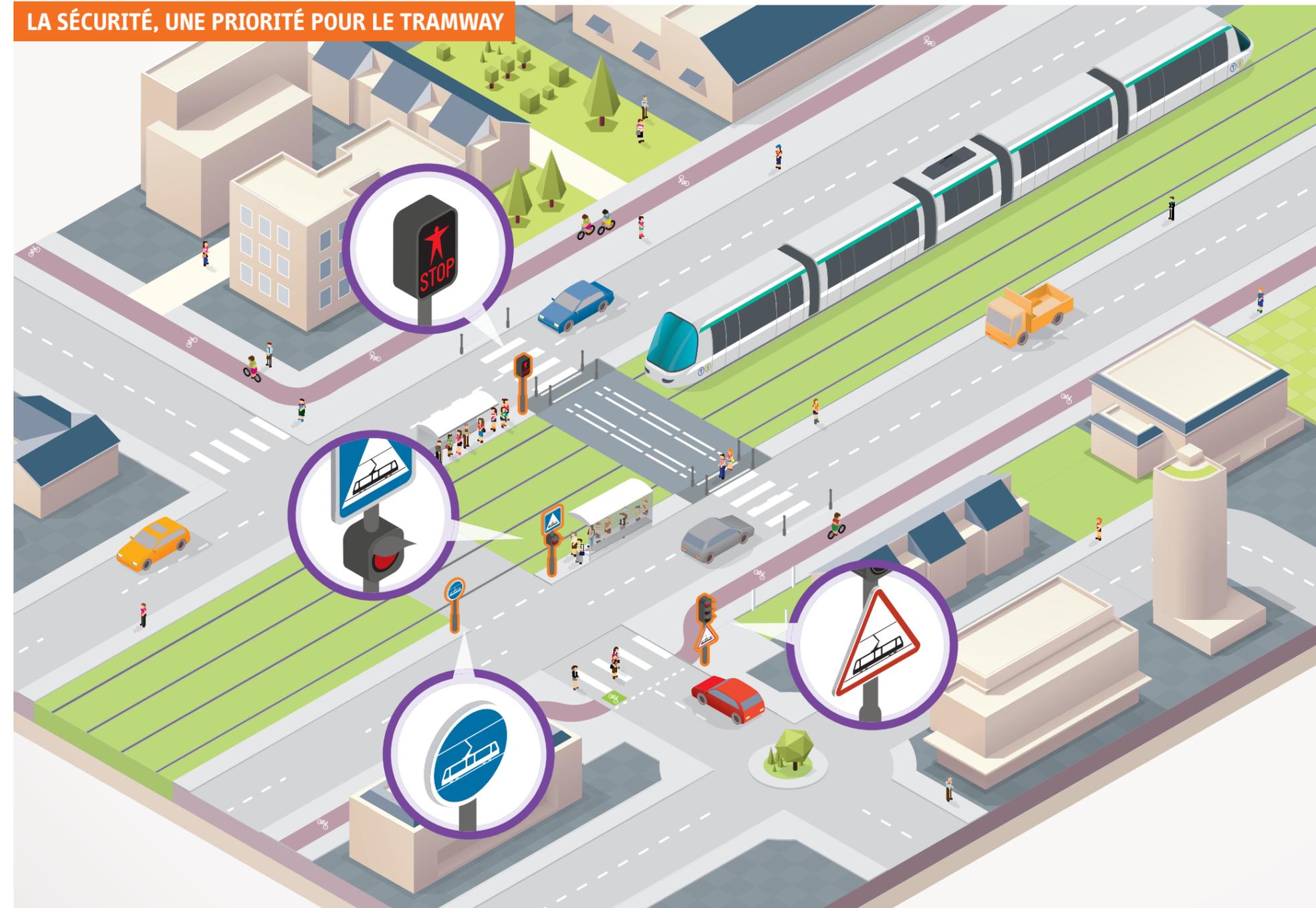
Sur la route, ce feu rouge indique l'arrivée d'un tram. Dès qu'il clignote, vous devez vous arrêter. Tant que le feu rouge clignote, il est interdit de passer. N'oubliez pas qu'un tram peut en cacher un autre ! Quand le feu est éteint, vous pouvez traverser avec prudence.



FEU ROUGE PIÉTON

Lorsque le feu rouge clignote, il est interdit de traverser la voie. Quand le feu est éteint, vous pouvez traverser avec prudence.

LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ POUR LE TRAMWAY



LES BONNES HABITUDES À ADOPTER !



À PIED

Soyez vigilant aux abords du tracé. **Le tram est silencieux**, évitez donc de téléphoner ou d'écouter de la musique près des voies ou sur le quai.

Traversez uniquement sur les passages piétons lorsque le feu rouge clignotant est éteint.

Avant de traverser, **vérifiez qu'aucun tram n'arrive dans les deux sens.**

Même si la plateforme du tram est engazonnée, il est interdit d'y marcher, ou de pratiquer toutes autres activités. Les voies du tram, sont uniquement réservées à celui-ci.

Enfin, rappelez-vous que le tram est toujours prioritaire, même vis-à-vis des piétons !



EN VOITURE OU À MOTO

Lorsque vous roulez près des voies, adaptez votre conduite et soyez attentif à la nouvelle signalisation en place.

N'essayez pas de passer devant le tram, **il ne peut pas s'arrêter rapidement ni dévier de sa trajectoire**, il est donc toujours prioritaire.

Au feu rouge clignotant, attendez que celui-ci soit éteint avant de traverser, **car un tram peut en cacher un autre !** En deux roues, faites attention de ne pas glisser sur les rails.

Enfin, il est strictement interdit, même pour un court instant, de stationner sur les voies du tram !



À VÉLO

Lorsque vous êtes sur la route, respectez la signalisation en vigueur. Attendez que le feu rouge clignotant soit éteint avant de traverser la voie.

Faites attention à ne pas coincer vos roues dans les rails. Sur les passages piétons, descendez de votre vélo pour traverser en toute sécurité.



POUR LES ENFANTS

Il est très important d'expliquer à vos enfants les nouvelles règles de circulation et le fonctionnement du tram. Accompagnez-les pour qu'ils puissent se familiariser avec l'environnement du tramway et sa circulation. Ainsi, la sortie des classes et la traversée des voies du tram pourront se faire en toute sécurité.

Bon à savoir : un dépliant destiné aux enfants, avec une présentation pédagogique et ludique des règles de circulation est disponible aux points info Tram'Y auprès des agents de proximité. N'hésitez pas à le demander.



POUR TOUS

Pour circuler en toute sécurité, mémorisez bien les 4 règles essentielles et les panneaux de signalisation de ce dépliant. Aux abords du tracé, soyez vigilant quel que soit votre moyen de transport et respectez les nouvelles règles de circulation.